



PREAVIS N° 67/2021

de la Municipalité au Conseil communal

**relatif à la création de 24 places de parc automobile et
3 places 2 roues sur la parcelle communale N° 150,
places de parc de la Bâtie**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité désire augmenter la capacité de stationnement sur la parcelle communale n° 150. Actuellement ce parking offre 10 places automobiles et 4 places pour les véhicules à 2 roues. Le projet permettra un stationnement pour 24 automobiles et 4 cycles. L'extension de la surface est prévue côté ouest jusqu'à la parcelle n°149 sur une distance d'environ 10 m côté montagne. L'ensemble des places de stationnement sera exécuté par des grilles gazon type « Grison » (voir exemple ci-joint) posées sur une épaisseur de 5 cm de gravillons 4-8 mm. Elles seront remplies également avec le même matériau. L'accès aux places sera exécuté en enrobé bitumineux.

Actuellement, la place est équipée de 2 « molok » soit un pour les ordures ménagères (5'000 l) et un pour le verre (3'000 l). Une grande caisse en bois permet la récolte de papier et une benne enterrée reçoit les déchets de compostage. Le projet prévoit la pose de 3 « molok », soit un pour les ordures ménagères, un pour le verre et un pour le papier (3'000 l). Ils seront réunis dans un seul endroit à l'aval des places, sur une surface délimitée par des bordures béton d'accès aisé pour leur exploitation. Le devis prévoit l'achat de nouveaux « molok » au cas où ceux actuels seraient bétonnés au fond et ne pourraient pas être récupérés sans casse. La benne à végétaux sera posée en bordure de chaussée.

Un drain en PVC de 125 sera posé le long de la parcelle n° 149. Il sera raccordé au réseau d'eaux claires dans la grille existante au bas de la place. Dans la même fouille, un PE diamètre 72/60 sera posé en attente afin de permettre le raccordement d'une éventuelle borne de recharge électrique pour véhicule. Un candélabre sera posé à l'amont. Il sera raccordé sur le câble existant de l'éclairage public, situé au pied du dernier candélabre de la rue de la Bâtie.

Le raccordement de la nouvelle place de parc sur la chaussée nécessitera une coupe et un dégrappage de cette dernière sur une largeur minimale d'environ 1 m. Au vu de son état actuel, un dégrappage complet sur toute la largeur d'une longueur d'environ 30 m sera exécuté. Une nouvelle couche de support avec un enrobé en ACT 22 N d'une épaisseur de 8 cm sera posée, avant la pose d'un tapis AC 11 N de 3,5 cm d'épaisseur.

Sur le plan financier, le devis des travaux a été élaboré sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques exécutés dans les communes de la région.



2. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

2.1 TRAVAUX DE GENIE CIVIL

2.1.1	Installation de chantier	bloc	1	12000.00	12'000.00
2.1.2	Coupe de revêtement	m1	50		
	Dégagement enrobé	m2	550		
	Evacuation à la décharge	m3	55		8'700.00
2.1.3	Fouilles machine pour drain et candélabre	m3	12		
	Plus value pour fouilles à la main	m3	2		
	Plus value pour roche au montabert	m3	2		
	Terrassement pleine masse pour talus	m3	100		
	Démolition des bordures et évacuation	m1	55		3'389.00
2.1.4	Réglage fond de fouilles	m1	40		
	Décapage de terre végétale	m3	135		
	Fouille pour encaissement	m3	250		
	Evacuation à la décharge	m3	360		
	Solin en béton pour drain	m3	3		26'125.00
2.1.5	Enrobage boulet et géotextile	m1	40		
	Géotextile sous grave 1	m2	700		
	Grave 1 pour fondation chaussée	m3	190		19'000.00
2.1.6	Raccordement drain dans chambre	p	1	300.00	300.00
2.1.7	Grille gazon type Grison yc gravillon ép. 10cm	m2	320	70.00	22'400.00
2.1.8	Mise à niveau de grilles et regards	p	2	250.00	500.00
2.1.9	PE 72/60 pour candélabre	m1	40		
	Fourniture et pose de drain PVC 125	m1	40		1'120.00
2.1.10	Béton pour radier et lestage des « molok »	m3	2		
	Remblayage avec gravier 16-32	m3	8		
	Pose de « molok »	p	3		2'860.00
2.1.11	Remise en place de la terre végétale	m3	25		
	Evacuation de l'excédent terre végétale	m3	115		2'800.00
2.1.12	Fourniture et pose de bordures type Etat				
	Y compris fouille	m1	95		
	Criblure de réglage	m2	420		
	ACT 22 N, ép 8cm	tonne	95		
	AC 11 N ép. 3,5cm	tonne	42		
	Joint igas	m1	10		42'640.00

TOTAL 2**CHF****141'834.00**



3 . RECAPITULATION

3.2	Travaux de génie civil	CHF	141'834.00
3.4	Marquage et signalisation verticale	CHF	5'000.00
3.5	Fourniture de 3 « molok »	CHF	12'600.00
3.6	Pose d'un nouveau candelabre y c raccordement sur existant	CHF	6'000.00
3.7	Frais administratifs et techniques	CHF	22'500.00
3.8	Travaux géométriques	CHF	1'000.00
3.9	Divers et imprévus env. 10%	CHF	19'000.00
<hr/> TOTAL 3		CHF	207'934.00
	TVA 7.7%	CHF	16'010.95
<hr/> MONTANT TOTAL TTC		CHF	223'944.95



4 . CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu le préavis N° 67/2021 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N° 150, places de parc de la Bâtie;
- Oùï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N° 150, places de parc de la Bâtie ;
2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 223'944.95 ;
3. De financer les travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir, la valeur des travaux sur une durée de 20 ans, pour la première fois en 2022.

Adopté en séance de Municipalité le 12 janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

Chr. Lanz

la Secrétaire municipale



R. Duronio

Annexes mentionnées

Délégué de la Municipalité : M. Rémy Roulet, municipal des travaux et de l'aménagement du territoire.